



Municipalité de Saint-Bonaventure

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

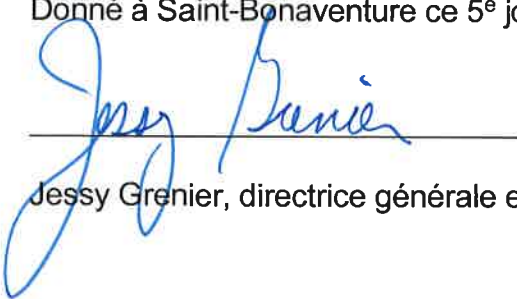
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Bonaventure, QUE:

Lors de la séance ordinaire du 4 juin 2019, le conseil municipal a adopté le règlement numéro :

311-2019 règlement relatif à la salubrité et à l'entretien des bâtiments

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal au 1155, rue Principale aux heures d'ouverture.

Donné à Saint-Bonaventure ce 5^e jour du mois de juin 2019



Jessy Grenier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim